

LE RÉEL ET LE VIRTUEL DANS LA NORME LINGUISTIQUE

CHRISTIAN LAGARDE

Université de Perpignan, CRILAUP

0. NORME, RÉEL ET VIRTUEL : UNE PROBLÉMATIQUE COMPLEXE

A. LES PARADOXES DE LA NORME

Curieux cas que celui de la langue espagnole, la première des langues européennes à être codifiée, dès 1492 par l'entremise de la grammaire d'Antonio de Nebrija, dans la perspective d'une instrumentalisation politique, qui ne sera dotée d'une institution de contrôle que deux siècles plus tard, en 1713, lors de la création de la *Real Academia de la lengua*, et dont aujourd'hui encore des spécialistes, tels Manuel Alvar, recensent en de volumineuses éditions les particularités dialectales. Plus de cinq cents ans après l'édiction exemplaire d'une norme standard, presque trois cents ans après la première nomination de son aréopage de gardiens doctes et sourcilleux, l'espagnol, qui est passé depuis lors par bien des phases (diachroniques), connaît, en synchronie, une belle diversité géographique (diatopique) et de « niveaux » (diastratique). Mais c'est le lot, à bien des variantes près, de toutes les langues véhiculaires...

Et ce, au point que nous ne pouvons que nous interroger sur les limites des effets de la norme instituée : est-elle, telle qu'on la représente parfois, cette règle, incontournable et intangible, à laquelle tout locuteur est dans l'obligation de faire allégeance, ou bien une sorte de référent virtuel quoiqu'existant, appréhendé tout à la fois en tant que confusément inaccessible et impunément optatif ? La norme établie — ou standard —

est, on le voit, dès l'origine solidement arrimée au pouvoir et de ce fait sujette à l'ignorance dans laquelle celui-ci peut éventuellement être tenu — selon une plus ou moins grande latitude, fonction de sa nature même — quand ce n'est pas à la contestation dont il fait l'objet. Dans les faits, ou si l'on préfère, sur le terrain, le standard institué est relayé — ou contrecarré — par toute une série de normes d'usage, lesquelles, pour être moins solennellement régies, n'en présentent pas moins un caractère encadré, selon des règles édictées par rapport aux fondements — le plus souvent informulés et partant également virtuels — de la cohésion sociale.

C'est donc à la fois sur ces deux types de normes et dans le champ des deux disciplines connexes que sont la linguistique — qui traite du/des système(s) — et la sociolinguistique — qui, à travers le discours, enregistre les pesanteurs sociales qui en conditionnent les réalisations — que se développera la présente analyse.

B. LE REEL ET LE VIRTUEL : DEUX NOTIONS ANTAGONIQUES ?

Mais avant toute chose, entendons-nous sur la signification des termes sur lesquels, quoique sérieusement, nous allons bel et bien jouer : l'exercice pourrait en effet n'être que gratuit, comme seuls les intellectuels en ont le secret, s'il n'éclairait pas de manière troublante le comportement des individus et des groupes, en quelque lieu ou quelque époque que ce soit. Ils avancent en effet, pris entre des contraintes bien réelles, au sens de *tangibles*, qui se doublent d'autres contraintes, relevant celles-là du champ ténébreux de *l'imaginaire*.

Le scientisme nous avait fait croire tout savoir du réel lorsque le docteur Freud ouvrit un abîme insondable sous nos pieds en nous révélant que nous ne contrôlions — en réalité, si j'ose dire —, par le biais de notre *conscience*, qu'une parcelle relativement restreinte de ce que nous croyions n'être ni plus ni moins que la réalité dans sa globalité. Sous la conscience du réel, affleurant à la faveur des rêves dont il n'a qu'une perception plus ou moins lacunaire et sur lesquels il exerce un contrôle bien dérisoire, l'individu possède donc une vaste part d'ombre, un domaine relevant par conséquent du virtuel.

La définition que propose de ce dernier terme le *DRAE*, en tant que :
« *que tiene virtud para producir un efecto aunque no lo produce de*

présente », insiste à la fois sur son rôle moteur, de causalité (en tant qu'*avant*, que *préalable* dans le rapport d'enchaînement de cause à effet) et — précisément de ce fait — sur son caractère *différé* vis-à-vis du réel, indissolublement lié, lui, au présent. Le *Petit Larousse*, quant à lui, met l'accent sur l'idée de *potentialité*, à travers la brève formulation : « Qui n'est qu'en puissance : potentiel, possible ». L'existence est donc avérée, et en ce sens indubitable, mais elle ne se manifeste pas concrètement, *de visu* ou *de auditu* : on ne la perçoit pas présentement, mais elle est susceptible, à tout moment, de se révéler.

Cependant, si nous creusons encore un peu cette définition, nous parviendrons à compléter l'analyse dérivée de la formulation du *DRAE*. Replaçons « les choses » sur un axe chronologique imaginaire. Le virtuel, avons-nous dit, en quelque sorte préexiste à la réalité présente. Mais l'idée de potentialité nous renvoie par ailleurs à une perspective d'inaccompli, autrement dit *en devenir*. Et donc, le virtuel pourrait très bien correspondre à la fois à *un avant* et à *un après*, par rapport au présent, lequel serait par conséquent le seul à être bien réel. Quoique... Encore faudrait-il en revenir à la parcelle de réel dont nous avons conscience. Autrement dit, à y bien réfléchir, le réel ne serait guère qu'une coquille de noix à la dérive sur un fleuve de virtuel — dérive toutefois régulée par la progression de curseur du présent, fonction de l'écoulement du temps.

Je n'irai guère plus loin dans la spéculation, si ce n'est pour mettre en évidence la frontière étroite qui balise les champs du virtuel et du réel et rappeler que, loin d'être contraires ou antagoniques, ils sont en fait complémentaires, voire *imbriqués* ; susceptibles de décalages dans le temps, ils peuvent également s'inscrire dans une parfaite simultanéité dont on aura le plus grand mal à démêler les tenants et aboutissants. Tout en gardant présentes à l'esprit ces remarques, hâtons-nous à présent de nous confronter à une réalité bien concrète : celle de la norme linguistique.

1. LA RÉALITÉ DE LA NORME LINGUISTIQUE, DONNÉ PRESCRIPTIF ET PROSCRIPTIF

A. UNE RÉALITÉ : LE CARCAN DE LA NORME

C'est sous la plume d'Henri Boyer qu'apparaît, à propos de la norme linguistique, l'heureuse formulation de sa dimension contraignante, à travers l'expression : « prescription-proscription »¹. Envisager la norme revient en effet tout à la fois à édicter la règle et à prévoir les manquements et par conséquent les sanctions qui pourront en découler. Ainsi à l'ensemble de règles préconisées est indissolublement associée la « faute », par nature répréhensible. Expliciter, à travers dictionnaires, grammaires et autres ouvrages spécialisés, « le bon usage », autrement dit divulguer la théorie (virtuelle) à travers des cas de figure et des exemples divers représentatifs de son application réelle et pratique (sous la forme ritualisée : « Ne dites pas... [proscription] dites plutôt... [prescription] »), c'est en quelque sorte dresser un cordon sanitaire afin de se prémunir de la contamination de la faute.

La loi linguistique étant ainsi édictée, « nul n'est censé ignorer la norme », toujours selon Boyer², qui la considère à juste titre par ailleurs comme « un discours d'autorité »³. L'institution scolaire (singulièrement la française, l'instituteur en étant le représentant emblématique, véritable chargé de mission en matière de propagation de la langue elle-même instituée), à travers l'enseignement de la grammaire et de l'orthographe, en a été et en demeure le vecteur par excellence. L'inculcation traditionnelle, tout en se voyant contrainte à dresser des listes d'exceptions à la règle, fonctionne largement de manière univoque, jusqu'à la caricature : à un mot donné correspond une seule graphie, à un problème grammatical posé, le plus souvent une seule solution. Henri Boyer, en tant que sociolinguiste et bon connaisseur de la période révolutionnaire qui a largement œuvré dans le sens d'une telle propagation du bon usage, poursuit encore son entreprise de contestation de la norme prescriptive en affirmant également qu'elle « est en soi une contradiction, car si l'usage était uniforme [...] et s'il n'y avait pas concurrence entre plusieurs formes d'expression pour un

¹ Henri Boyer, *Éléments de sociolinguistique. Langue, communication et société*, Paris, Dunod, 1996 (2^e ed.), p. 15.

² *Ibid.*, p. 25.

³ *Ibid.*, p. 21.

même contenu, il n'y aurait pas de place pour l'entreprise normative, laquelle opère nécessairement des choix⁴ ».

L'argument est recevable, d'autant que, comme l'avance Boyer, « ce qui est frappé d'interdit est ce qui est pourtant utilisé »⁵, mais il se heurte à l'objection dérivant de l'autre acception du terme « norme » – les « deux directions sémantiques [étant] divergentes »⁶ – qui, pour la linguiste Françoise Gadet, précède celle que Boyer semble privilégier. Pour elle, au contraire, « la norme au premier sens décrit le “normal”, le régulier, à quoi s'opposent l'irrégulier et l'anormal. »⁷ Autrement dit – et bien réelle –, « une moyenne : la langue sans les écarts », selon la formule de Christian Baylon : la norme devient référentielle sur la base d'un usage majoritaire, « statistique, qui représente le registre des habitudes linguistiques sociales »⁸, ou, selon la théorie fonctionnaliste de Emilio Coseriu citée par Boyer, « une économie de la langue »⁹.

B. LA REELLE NECESSITE DE LA NORME

Il se dégagerait donc, naturellement, une norme, qu'une analyse objective et externe – à savoir la visée sociologique « qui cherche à établir, sous l'incohérence apparente des actions humaines, l'existence d'un ordre sous-jacent »¹⁰ – permettrait de mettre au jour. Elle est généralement acceptée, en tant qu'*habitus* (selon la définition qu'en donne Pierre Bourdieu de « système de structures intériorisées, mais non individuelles, qui conditionnent l'action et la pensée »¹¹) par les locuteurs, qui semblent entretenir avec elle un rapport paradoxal, ainsi que l'observe Françoise Gadet. En effet, d'une part, ils « partagent une hiérarchie de valeurs, quelle que soit la position que, quant à eux, ils occupent dans cette hiérarchie » et « aucun locuteur ne la remet en cause en tant que norme, que lui-même s'y conforme ou non », alors que d'autre

⁴ *Ibid.*, p. 20.

⁵ *Ibid.*, p. 14.

⁶ *Ibid.*, p. 13.

⁷ Françoise Gadet, *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 15.

⁸ Christian Baylon, *Sociolinguistique. Société, langue et discours*, Paris, Nathan, 1991, p. 162.

⁹ Henri Boyer, *Eléments...*, *op. cit.*, p. 14, qui renvoie à Emilio Coseriu, *Teoría del lenguaje y lingüística general*, Madrid, Gredos, 1967.

¹⁰ Christian Baylon, *op. cit.*, p. 161.

¹¹ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. Économie des échanges langagiers*, Paris, Fayard, 1982.

part, ils « intériorisent la norme comme quelque chose d'extérieur, d'indépendant de leur propre parler »¹².

La remarquable étude menée par Pierre Pasquini sur l'immigration italienne, tout au long du XX^e siècle, dans le bourg provençal de Noves (Bouches-du-Rhône), montre bien, d'une part que l'indiscrimination des langues — entre dialectes toscan et piémontais, occitan provençal, italien et français — appelle la nécessité d'une norme de référence, les « parlers étranges » des immigrés ne permettant parfois « ni de comprendre, ni de savoir quelles langues sont en jeu »¹³ ; d'autre part que, dans la confrontation qui s'opère, « [l'] impossibilité manifeste [des parlers] met en relief la force du cadre produit par les langues instituées, cadre dans lequel toute la place est prise, et où, seuls, les niveaux symbolique et secondaire semblent rester disponibles. »¹⁴

L'issue, dans ce cas favorable au français, révèle que, s'il y a bien coexistence entre différentes strates de pratiques au sein d'un « marché linguistique » (concept également emprunté à Bourdieu), celui-ci tire son unification des représentations, car, selon l'utile distinction qu'opère Pierre Encrevé : « une communauté linguistique ne doit pas être conçue comme un groupe de locuteurs qui utilisent *tous les mêmes formes*, mais comme un groupe qui *partage un ensemble d'attitudes* sociales envers la langue : les mêmes normes. »¹⁵ La norme instituée, d'autant mieux acceptable que l'on peut s'y soustraire en la renvoyant au champ de la virtualité, semble donc une nécessité socialement structurante. Toutefois, la latitude envisagée n'est pas aussi idéale qu'il n'y paraît, ainsi que le rappelle par ailleurs Encrevé, car il n'y a pas nécessairement libre choix : « une communauté linguistique est un groupe de locuteurs à qui *s'imposent* les mêmes normes quant à la langue. Ce qui unifie une communauté sociale, c'est le pouvoir politique et les institutions (= la langue), les lois (= la « norme légitime ») qu'il impose par la violence, symbolique ou non (= instances pédagogiques). »¹⁶ La réalité de l'institution rattrape, circonscrit et évacue une marge de manœuvre virtuelle ; le légitime rejette, contrôle ou éradique l'illégitime.

¹² Françoise Gadet, *op. cit.*, p. 13, p. 16, p. 13.

¹³ Pierre Pasquini, *Des immigrés au croisement des langues. Entre dialetto, occitan provençal et français, les Italiens de Noves au XX^e siècle*, Canet-Perpignan, Llibres del Trabucaire, 2000, p. 115.

¹⁴ *Ibid.*, p. 166.

¹⁵ Pierre Encrevé, « Labov, linguistique, sociolinguistique », in William Labov, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit, 1976, p. 21.

¹⁶ *Ibid.*, p. 22.

2. DU VIRTUEL AU RÉEL : L'ÉTABLISSEMENT DE LA NORME ET SES CONDITIONNEMENTS

A. L'ARBITRAIRE DE LA CODIFICATION

« La langue que l'on connaît aujourd'hui, sous sa forme standard et sous sa forme non standard, est le produit d'un équilibre aléatoire entre le cours naturel de l'évolution et les logiques des interventions », remarque Françoise Gadet¹⁷. Le processus de détermination puis de diffusion d'une norme est généralement dénommé *normalisation* ; toutefois, dans la mesure où il s'agit de deux types d'interventions bien distincts — l'une linguistique, l'autre socio-politique —, la sociolinguistique catalane a suggéré d'appeler la fixation *normativisation* et son application *normalisation*¹⁸. Derrière de tels actes opèrent des individus, des institutions, des mouvements politico-culturels que l'expression prescriptive familière « on ne dit pas..., on dit... » maintient dans un prudent anonymat — comme le souligne Boyer, « “on” n'est jamais identifié »¹⁹. Or, Baylon nous montre que cette norme, « les intellectuels en assurent la production et la reproduction. Ils lient leur pratique de la langue à une attitude métalinguistique. »²⁰

Ainsi, en 1982, au moment d'élaborer les *Normes orthographiques de l'aranais*, variété d'occitan qu'il reconnaît comme langue propre du Val d'Aran, le gouvernement autonome catalan associe à l'acte de *normativisation* celui d'une *normalisation* à travers l'institution scolaire. Par la voix de sa Directrice générale de politique linguistique d'alors, Aina Moll, il déclare avoir l'intention de :

fournir aux fils du Val d'Aran les connaissances de leur langue qui leur sont nécessaires pour leur permettre de s'exprimer couramment, à l'oral et à l'écrit, et d'en généraliser l'enseignement scolaire ainsi que d'en favoriser l'usage public dans la Vallée. C'est pourquoi il est nécessaire de disposer de normes orthographiques scientifiquement établies et adaptées aux nécessités des locuteurs, qui soient, par l'intermédiaire de l'école, mises à la disposition de tous les Aranais.

¹⁷ Françoise Gadet, *op. cit.*, p. 32.

¹⁸ Cf. Francesc Vallverdú, *Aproximació crítica a la sociolingüística catalana*, Barcelona, Edicions 62, 1980.

¹⁹ Henri Boyer, *Eléments...*, *op. cit.*, p. 14.

²⁰ Christian Baylon, *op. cit.*, p. 165.

Etant donné que, bien qu'il existe une documentation écrite considérable, il n'y a pas d'orthographe fixée [...], la Generalitat a chargé une Commission formée de professeurs d'université, d'enseignants et écrivains qui connaissent et pratiquent l'aranais et d'autres variétés de la même langue [l'occitan], d'établir des normes orthographiques qui, enseignées aux enfants aranais, soient susceptibles de leur donner la capacité de s'exprimer par écrit dans leur modalité linguistique propre, tout en se faisant comprendre de ceux qui, par-delà la frontière, parlent la même langue²¹.

On voit bien ici que c'est l'institution politique elle-même qui choisit les membres de la commission (qui sont parfois aussi des militants culturels et/ou politiques) et de ce fait leur option graphique, laquelle, tout en étant la plus fondée (scientifiquement, en tant que graphie autonome), n'est pas pour autant unanimement acceptée « par-delà la frontière », c'est-à-dire dans les régions occitanes où cette graphie, dite *classique* ou *normalisée*, cohabite conflictuellement avec celle dite *mistraliennne* ou *phonétique*. De plus, il n'est pas certain que la « documentation écrite considérable » patrimoniale à laquelle il est fait allusion utilise précisément ce système graphique : elle est davantage convoquée « comme caution que comme source », comme l'observe par ailleurs Baylon.²²

La reconnaissance officielle à laquelle procède ici la Generalitat donne à l'aranais une réalité légale, la réalité linguistique n'étant jusqu'alors, au regard de l'arsenal juridique, que virtuelle (oralité informelle, documentation nécessairement hétéroclite). Elle acquiert ce faisant une dimension symbolique particulière, dans la mesure où les Catalans appliquent à une minorité linguistique, sur le territoire de leur juridiction, les droits qu'ils ont arrachés de haute lutte à l'Etat espagnol.

B. LES ENJEUX DE LA NORMALISATION/NORMATIVISATION

Les enjeux de la normalisation (au sens large) sont donc clairement politiques. Si l'ensemble occitan (également dénommé « pays de langue

²¹ Aina Moll, « Prefaci » in *Comission entar estudi dera normatiua lingüística aranesa, Nòrmes ortogràfiques der aranés. Tèxt provisional*, Barcelona, Departament de Cultura dera Generalitat de Catalonha, 1982, pp. 5-6.

²² Christian Baylon, *op. cit.*, p. 165.

d'oc ») n'a pu ou n'a su jusqu'ici se doter d'un système graphique unique (au point que le CAPES de spécialité est dénommé d'« occitan-langue d'oc »), dépasser le cadre dialectal souvent hérité du découpage provincial d'Ancien Régime, opposer une dénomination propre à celle de « patois » imposée par le dominant, ou bien encore se doter d'un imaginaire linguistico-culturel ou socio-politique autonome, c'est bien en raison à la fois de la mainmise de l'Etat français et du renoncement de ses propres élites. L'histoire graphique de ses productions littéraires l'atteste.

En revanche, la Catalogne fournit, au sein de l'Etat espagnol, un exemple inverse. On peut sans réserve lui appliquer l'analyse que fait de la normalisation Christian Baylon : « Il y a norme dès l'instant où, sur un territoire déterminé, un processus d'unification politique et/ou culturel est à l'œuvre » et « La norme linguistique est un aspect de la lutte pour l'hégémonie culturelle au sein d'une formation socio-économique »²³, retraçant ainsi dans une généralisation non allusive les motivations et le programme politiques du nationalisme catalan depuis plus d'un siècle.

Il est en effet certain que le débat qui a opposé, autour de la promulgation de la « Loi de politique linguistique » — dite « Loi du catalan » — de 1998, les autorités politiques de cette Communauté Autonome aux intellectuels réunis au sein du « Foro Babel », et qui peut grossièrement être résumé en un affrontement entre monolingues catalanophones et bilingues (pour lesquels le catalan est, de manière plus ou moins sybilline, mineur par rapport à l'espagnol)²⁴, illustre à la perfection à la fois le « processus d'unification » et la « lutte pour l'hégémonie culturelle » dont parle Baylon. La norme linguistique y a bien été instaurée — et une fois de plus les termes de l'analyse générique coïncident étrangement avec les formulations relevant du discours politique — « en tant que facteur d'intégration » (le catalan sert, dans le discours catalaniste, à s'intégrer à la société catalane ; il en est de même du basque²⁵), mais il n'en est pas moins vrai qu'elle constitue « un

²³ *Ibid.*, p. 166. Sur la normativisation, cf. Xavier Lamuela, *Estandardització i establiment de les llengües*, Barcelona, Edicions 62, 1994.

²⁴ Cf. Antonio Santamaría (ed.), *Foro Babel. El nacionalismo y las lenguas en Cataluña*, Barcelona, Àltera, 1999.

²⁵ Cf. la « Ley de normalización del uso del euskera » (10/1982, Préambule) : « Se trata de reconocer al euskera como el signo más visible de identidad de nuestra Comunidad y un instrumento de integración plena del individuo en ella a través de su conocimiento y uso ».

moyen de pression pour contrôler la société ». ²⁶ L'établissement récent de l'officialité de ces langues a le mérite de nous permettre d'observer *in vivo* les processus à l'œuvre, mais l'étude des langues véhiculaires depuis longtemps instituées livrerait quasiment le même résultat, dessinant vraisemblablement une sorte de constante des enjeux et des options.

3. UN RÉEL PLURIEL : NORME STANDARD ET NORMES D'USAGE

A. DEUX TYPES DE NORMES : NORME STANDARD ET NORMES D'USAGE

Mais la réalité linguistique n'est pas, loin s'en faut, celle de la norme standard. Elle se décline plutôt selon toute une gamme de « lectes » : dialectes, sociolectes, idiolectes, c'est-à-dire selon des modalités géo ou sociolinguistiques des plus diverses, jusqu'au parler caractéristique d'un individu donné, à travers laquelle opère la variation. Or, le terme *variation* n'est pas pour autant synonyme de *variété*, dans la mesure où, par-delà l'aspect proliférant et chaotique qu'elle présente, elle est néanmoins sujette à une régulation, par le biais des différentes *normes d'usage*, dans le sens où elle « se fait d'elle-même parmi les locuteurs » ²⁷.

Il revient à William Labov d'avoir mis en évidence une typologie des normes d'usage relevant de l'approche sociolinguistique qui, ainsi que le commente Baylon, « lie le phénomène normatif à l'idéologie sous le double aspect de pratique sociale" (comportements sociaux) et de "consensus" (acceptation par une communauté de locuteurs) » ²⁸. Alors que certaines normes sont « acceptées », d'autres se voient « stigmatisées » ; alors que certaines apparaissent « manifestes », d'autres sont « cachées » ou « voilées ». Autrement dit, certaines pratiques sont légitimées ou non, non pas du fait de la « normativisation » mais par l'usage consensuel ; certaines sont approuvées, tolérées ou rejetées, non pas de manière explicite mais par le biais d'une censure sociale informulée. Dans ce sens, Baylon observe que

²⁶ Christian Baylon, *op. cit.*, p.167. La preuve en est, en Catalogne, le passage de la Direction Générale de Politique Linguistique des mains d'une linguiste (Aina Moll) à celles de juristes (Miquel Reniu, puis Lluís Jou).

²⁷ *Ibid.*, p. 170.

²⁸ *Ibid.*, p. 165.

« la conformité à la norme permet à l'individu de se situer vis-à-vis de lui-même comme vis-à-vis d'autrui ».²⁹

En fait, le positionnement individuel se fait en fonction du « marché linguistique » tel que le conçoit Bourdieu à la suite de Sankoff, et que Boyer présente ainsi :

Le marché linguistique est un espace social hétérogène, un lieu de censures et quelquefois d'autocensure, d'évaluations plus ou moins explicites ou diffuses, qui vont [...] du haut de gamme chèrement acquis et valorisé (langue soutenue) au bas de gamme à la portée de tous et donc discrédité (langue "relâchée" ou "vulgaire"), ou encore "stigmatisé"³⁰.

Le « marché linguistique » et les normes qu'il régule présentent donc deux faces indissolublement liées : leur virtualité et leur réalité. Ils sont virtuels en tant que systèmes de représentations, mais ils sont également bien réels à travers les contraintes que produisent sur les locuteurs (aussi bien regroupés en communautés qu'en tant qu'individus) ces mêmes représentations, décelables et mesurables à travers leurs comportements. De même, les représentations de la norme standard pèsent sur les normes d'usage, quand bien même les locuteurs se référant uniquement à ces dernières paraissent ou prétendent l'ignorer : le symbolique a beau être virtuel, il n'en est pas moins contraignant.

B. LES RAPPORTS USAGE-STANDARD

Qu'elle soit norme standard ou d'usage — lesquelles entretiennent entre elles des rapports complexes —, « nul n'est épargné par ses enjeux sociaux », comme le souligne Boyer.³¹ A cet égard, Françoise Gadet soulève une interrogation qui, pour relever du sens commun, n'en est pas moins fondamentale : « Si tout le monde sait comment il est "bien" de parler, pourquoi continue-t-on à utiliser des formes stigmatisées ? Pourquoi y a-t-il de la variation ? »³² La réponse est bien entendu inscrite

²⁹ *Ibid.*, p. 167.

³⁰ Henri Boyer, *Éléments...*, *op. cit.*, p. 29.

³¹ *Ibid.*, p. 25.

³² Françoise Gadet, *op. cit.*, p. 14.

dans le caractère social de la langue, et elle peut être formulée dans les termes que Pierre Encrevé propose dans la ligne des travaux de terrain de Labov, à savoir que :

L'enfant n'acquiert pas la langue indépendamment des rapports sociaux qu'elle exprime, des fonctions sociales qu'elle assume. Au contraire. Acquérir la langue, c'est acquérir l'ensemble des règles de grammaire de la communauté (invariables et variables) *inséparablement* de la conscience de la valeur sociale de chacune des formes qu'elles engendrent, c'est-à-dire de la hiérarchie des dialectes ; c'est acquérir une maîtrise *inéga*le de tout ce savoir, et notamment la seule maîtrise pratique des règles définissant le vernaculaire de la classe d'origine : à la fois donc le dialecte propre et le rapport dominé ou dominant, selon la classe, aux autres dialectes³³.

Il en résulte une véritable stratification sociolinguistique, à la fois virtuelle et réelle. Cependant, à l'encontre des travaux de Basil Bernstein qui opposent de manière quelque peu déterministe, selon le positionnement social de l'individu, un « code élaboré » à un « code restreint », Labov a mis en évidence à la fois « un certain *continuum* de la variation » et « qu'il n'y a pas de locuteur à style unique »³⁴. Et Françoise Gadet nous ramène à l'essentiel — réconciliant au passage Labov et Chomsky —, dans la mesure où son observation dépasse le clivage entre la norme standard et les normes d'usage non-standard en rappelant que :

La grammaire générative a montré que la distinction essentielle pour une langue était la partition entre possible et impossible, entre ce qui se dit et ce qui ne se dit pas (grammatical/agrammatical). Et cette partition transcende les oppositions sociales, car standard et non-standard se trouvent du même côté de la frontière, celui du possible. Il y a plus de différence entre une séquence possible et une séquence impossible qu'entre une séquence standard et une séquence non-standard³⁵.

³³ Pierre Encrevé, *op. cit.*, p. 33.

³⁴ cf. Basil Bernstein, *Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, Minuit, 1975. Françoise Gadet, *op. cit.*, pp. 9-10.

³⁵ *Ibid.*, p. 28.

Standard et non-standard (en tant que normes d'usage) sont donc, indifféremment, à la fois de l'ordre des pratiques socialisées et de l'ordre du *potentiel*, tel que l'envisageait la définition du *Petit Larousse* que j'évoquais précédemment. Ils représentent deux modalités sur lesquelles joue la variation.

4. LA VIRTUALISATION DE LA NORME STANDARD ET SES LIMITES

La variation connaît donc, en principe, les limites de l'agrammaticalité. Dans les faits, ce sont les frontières de l'acceptabilité qui constituent le nœud du problème. En fait, tout dépend par rapport à quoi l'on mesure cette acceptabilité, car il en va différemment selon qu'elle se réfère au standard ou au non-standard : dans le cadre de la normativisation et de la normalisation, ce sont des institutions qui en fixent le seuil ; dans le cadre de l'usage, ce rôle est dévolu aux locuteurs eux-mêmes. Or, dans tous les cas de figure, surgissent des contestations vis-à-vis tout à la fois des normes elles-mêmes et de leurs instigateurs, au sujet de ces seuils d'acceptabilité.

A. LA CONTESTATION DU STANDARD

Je commencerai par deux contre-exemples de contestation, dans lesquels ce n'est pas la norme mais l'absence de norme qui est fustigée. La norme, nous l'avons vu, est aussi bien pour l'individu que pour la collectivité une nécessité en tant que référent, que repère à partir duquel évaluer sa pratique linguistique et éventuellement déterminer sa dissidence. L'apprenant d'une langue étrangère est toujours en position de demandeur d'une norme, ce à quoi répond en principe à merveille (en tant qu'agent de normalisation) l'institution scolaire, avec d'autant plus de facilité que les langues enseignées présentent généralement un haut degré de normativisation. Or, lorsqu'une norme unique, qu'elle soit graphique, lexicale ou morfo-syntaxique n'est pas clairement établie — par manque d'instances et donc de pouvoir — comme c'est le cas pour bien des langues minoritaires (entre autres l'occitan), et que lui est proposée une série de variantes, l'apprenant a fortement tendance à déconsidérer une réponse plurivoque : s'il n'y a pas bi-univocité — et donc de légitimité clairement affichée —, a-t-on réellement affaire à une « vraie langue » ?

Le deuxième exemple est celui des immigrants ou immigrés, lesquels, pratiquant eux-mêmes une interlangue qu'ils perçoivent comme illégitime, basée sur de nombreuses interférences — et dont les pratiques sont de ce fait stigmatisées ou stigmatisables — en appellent, de la part des autochtones, à une norme standard ou s'en rapprochant. Les immigrés castillanophones en Roussillon méprisent ainsi le français régional catalanisé (qui est donc un interlecte) et le stigmatisent à leur tour — parce qu'également illégitime — en tant qu'obstacle, préjudiciable à leur mobilité sociale, à leur accès à la norme française standard, dont les contours sont donc pour eux du domaine de la virtualité. Mais nous sommes ici dans le cas où sont souvent franchies, de part et d'autre, les frontières de la grammaticalité.³⁶

Néanmoins, la plupart du temps, la contestation du standard s'effectue à partir du non-standard, car, Encrevé le souligne, « la reconnaissance de l'évaluation sociale imposée par les classes dominantes (et, à leur suite, par toutes les instances pédagogiques) n'implique pas que cette évaluation soit reprise à leur compte par tous les locuteurs subissant cette violence symbolique »³⁷. La déconstruction du standard peut s'effectuer de la part de locuteurs eux-mêmes détenteurs de ce standard, à des fins idéologiques parfois susceptibles de revêtir un caractère ludique. Il en est ainsi des célèbres *Exercices de style* de Raymond Queneau, dans lesquels la variation stylistique poussée à son paroxysme veut et vient révéler le caractère réducteur et castrateur du standard par rapport à la profusion de formes qui peut être celle de la, ou plutôt des réalité(s) langagière(s). Queneau entend ainsi donner un égal accès à la légitimité à toutes les variantes qu'il fabrique — elles sont donc virtuelles — à partir de réalités vécues ou le plus souvent plausibles.

Au sein de la sphère proprement sociale, les « parler(s) jeune(s) », en tant que « parler(s) branché(s) », sont conçus comme des « stratégies langagières de défense et d'agression ».³⁸ Il s'agit là de structurer, au détriment et au mépris de la société englobante, une communauté restreinte autour d'une expression plus ou moins cryptique (comme certaines prononciations censées symboliser la résistance des habitants de

³⁶ Cf. Christian Lagarde, *Conflits de langues, conflits de groupes*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 171-177.

³⁷ Pierre Encrevé, *op. cit.*, p. 22.

³⁸ Bachman, Basier, « Le verlan : argot d'école ou langue des Keums ? », cité par Henri Boyer, Jean-Marie Prieur, « La variation (socio)linguistique, in Henri Boyer (dir.), *Sociolinguistique. Territoire et objets*, Lausanne-Paris, Delachaux et Niestlé, 1996, p. 75.

Martha's Vineyard à l'envahissement touristique de l'île, observée par Labov, ou bien encore le VNA — vernaculaire des ghettos noirs newyorkais analysé par ce même Labov³⁹). En ce sens, expliquent Bachman et Basier, « les procédures agissent comme des mécanismes de subversion linguistique et de construction de normes déviantes »⁴⁰, ce que corrobore Pierre Bourdieu, pour qui ils représentent « l'affirmation d'une contre-légitimité linguistique » basée sur « l'ignorance plus ou moins délibérée des conventions et des convenances caractéristiques des marchés dominants »⁴¹. Ce faisant, les jeunes renvoient sans états d'âme le standard, auquel pourtant *a contrario* ils se réfèrent, dans les marges de la virtualité.

B. RÉALITÉ ET VIRTUALITÉ DE LA NORME

A la question de savoir si la norme/les normes est/sont réelle(s) ou virtuelle(s), on ne pourra donc apporter qu'une réponse bien timorée et décevante. La norme standard existe : elle est, comme le dit Boyer, « une langue homogène faite pour être parlée par un usager idéal »⁴², et c'est précisément « la langue écrite [qui] sert à la fixation et à la transmission de la norme dont elle est devenue la seule référence »⁴³. La présence réelle de la norme est matérialisée par tous les ouvrages normatifs dont elle suscite la publication : entre autres, en langue française, le Grevisse définissant emblématiquement *Le bon usage*, ou, dans la presse espagnole, les « livres de style », qui encadrent méticuleusement l'expression légitimée de la rédaction. Le standard pèse donc, très physiquement, son poids, mais il ne le fait pas moins sur le plan symbolique, en suscitant chez les locuteurs, le sentiment d'*insécurité linguistique*.

C'est Labov, toujours lui, qui a mis en évidence le fonctionnement de l'hypercorrection dans son enquête dans les grands magasins newyorkais : les clients appartenant à la petite bourgeoisie imitent en les outrepassant les traits phonétiques caractéristiques de la grande bourgeoisie pour éviter

³⁹ Cf. William Labov, Sociolinguistique, *op. cit.* ; *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des Etats-Unis*, Paris, Minuit, 1978.

⁴⁰ Bachman, Basier, cité par Boyer, Prieur, *op. cit.*, p. 75.

⁴¹ Pierre Bourdieu, « Vous avez dit populaire ? », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 46, 1983, p. 101, cité par Boyer, Prieur, *op. cit.*, id.

⁴² Henri Boyer, *Eléments...*, *op. cit.*, p. 21.

⁴³ *Ibid.*, p. 24.

de « faire peuple ». Sur cette base, Françoise Gadet définit l'hypercorrection comme une « attitude sociale liée à la connaissance des jugements sociaux sur les formes, et spécialement sur les formes de prestige ». Elle engendre ainsi des comportements linguistiques paradoxaux, puisque « un locuteur ou groupe social manifeste à la fois un usage stigmatisé en situation familière, un emploi correct ou hypercorrect en situation soutenue, et un jugement dépréciatif sur sa propre production familière »⁴⁴. Le cas de « pallier à » pour « pallier » est souvent mis en avant pour illustrer cette attitude, et nous avons tous, de la sorte, l'expérience d'un attachement à la norme également paradoxal, puisque « plus une forme est difficile à justifier, plus ses variantes non standard seront rejetées »⁴⁵.

Aussi bien dans une relation informelle avec un inconnu que dans le cadre formalisé d'un entretien ou d'une enquête, le poids de la norme est toujours présent, et il provient de « la contrainte symbolique exercée par l'interlocuteur dans le rapport (*présumé*) [et partant virtuel] que ce dernier entretient avec la “norme légitime” »⁴⁶. Reste donc à analyser l'échange entre pairs, dont Labov, à Harlem, a révélé le fonctionnement en déléguant son rôle à un membre du groupe, devenant ainsi pour sa part un « enquêteur absent ». Encrevé conclut d'une telle expérience que :

Tout dialecte dominé ne conserve son intégrité de système que dans le groupe ; au contact d'un dialecte dominant, il se désorganise, sa norme interne (illégitime hors du groupe d'égaux) étant immédiatement suspendue par la tentative impossible de suivre la norme légitime⁴⁷.

Françoise Gadet accepte à juste titre la deuxième partie d'un tel constat, mais elle met sérieusement en doute la première en affirmant que la parité de statut n'efface pas pour autant toute contrainte et ironise quelque peu sur « le rêve d'un mythique degré zéro de la surveillance sociale, l'introuvable vernaculaire »⁴⁸, renvoyant ainsi le vernaculaire

⁴⁴ Françoise Gadet, *op. cit.*, p. 25.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 31.

⁴⁶ Pierre Encrevé, *op. cit.*, p. 20.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 24.

⁴⁸ Françoise Gadet, *op. cit.*, p. 38.

« pur » dans la sphère du virtuel pour mieux souligner la réalité du poids de la norme.

Cependant, le mouvement, engagé depuis les années 60 — et qui coïncide du reste en linguistique avec un basculement de l'intérêt pour le système (la langue saussurienne) vers celui pour la parole ou discours — a permis à la fois une reconsidération (dans le sens d'une réévaluation) de l'oralité et une prise en compte (égalitaire, dans le milieu scientifique) de la variété des registres et de la variation. La perte d'exclusivité de la norme standard, aussi bien en tant qu'objet d'étude que dans la réalité sociale, s'est accompagnée d'une réhabilitation de la pluralité des usages et des normes qui les encadrent, dont le fonctionnement diffère de celui du standard (parce que basé sur le consensus et non pas sur les institutions). D'une certaine façon, on a donc assisté à une « défaite de la norme » qui s'est trouvée de plus en plus virtualisée, au profit de la réalité des usages.

C'est bien ce que considère Christian Baylon. A l'heure de dessiner des perspectives appliquées à la norme de la langue française mais qui me semblent généralisables, il en formule le devenir en ces termes :

Puisqu'on ne peut plus la rattacher à une couche sociale, à une élite culturelle, à un français littéraire, il ne reste plus pour l'avenir qu'à la fonder sur l'usage pratiqué ou accepté par la majorité des locuteurs, et donc confondre dans le français commun de demain, l'usage et le bon usage⁴⁹.

L'orientation est donc vers une acceptation de la pluralité et une relativisation de la position dominante voire hégémonique du standard, contredite par l'usage. Celui-ci, quel qu'il soit, n'est pas *a priori* « mauvais » (par opposition au « bon »). Mais cela ne signifie nullement l'éviction du standard, qui demeure, avons-nous observé, un référent nécessaire. Françoise Gadet ne dit pas autre chose lorsqu'elle suggère, par le biais de l'étude de « ce qui se dit » (à savoir en fonction du critère de « grammaticalité » des générativistes traversant la dichotomie standard/non-standard), que :

L'idée à retenir est celle d'un super-système, qui couvre à la fois standard et non-standard, qui puisse rendre compte de ce que les

⁴⁹ Christian Baylon, *op. cit.*, p. 170.

usages même les plus éloignés du standard ont en commun avec lui un ensemble de régularités, et qu'ils ne diffèrent parfois que par l'extension du domaine d'application de certaines règles⁵⁰.

CONCLUSION

Pour ma part, j'envisagerais, dans le cadre d'un tel super-système, une variété de fonctionnements qui actualiseraient (et par là-même rendraient réelle) telle ou telle norme (la norme standard ou l'une des non-standard), tandis que les autres (quelle qu'en soit la nature) demeureraient *en puissance*, autrement dit comme mises en mémoire et en permanence actualisables – pour reprendre ma métaphore des débuts, la coquille de noix de réalisé sur le fleuve de virtualité. Pour autant que l'on accepte l'idée – que je crois bien réelle – selon laquelle il n'existe pas davantage un vernaculaire intangible que des locuteurs confinés dans un style unique, on reconnaîtra avec Françoise Gadet que « la variation stylistique ou situationnelle ne clive pas la société, mais le locuteur »⁵¹. Encore conviendrait-il de voir davantage dans ce « locuteur clivé » non pas tant un locuteur « en conflit » avec lui-même ou ses divers registres, qu'un locuteur « multi-carte » jouant avec une plus ou moins grande habileté – « pluristylistique, plurilingual[e], plurivocal[e] », dirai-je pour paraphraser Bakhtine⁵² –, de la pluralité – pourquoi pas, dès lors, de la « polyphonie » ? – de ses compétences, comme lors d'une interaction verbale qui fonctionne, selon la métaphore usuelle, comme un fil tendu. En somme, ce que nous, individus cultivés et plurilingues, essayons de mettre en œuvre au quotidien...

⁵⁰ Françoise Gadet, *op. cit.*, p. 32.

⁵¹ *Ibid.*, p. 10.

⁵² Mikhaïl Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, 1978, p. 89.